



# LES SAAD ET LE VIRAGE DOMICILIAIRE : ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITES

## Contexte

Acteurs majeurs du maintien à domicile, les services d'aide et d'accompagnement se trouvent soumis à diverses obligations réglementaires et notamment depuis la loi ASV, qui a imposé à tous les services le régime du CASF, permettant ainsi une protection uniforme des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles.

La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 est venue, quant à elle, acter la transformation de l'offre du domicile : nouvelle tarification, nouvelles coopérations ou fusions avec la création des services autonomie, nouveaux modes d'accompagnement... comment appréhender cette vague réglementaire qui va déferler sur le secteur du domicile ? Quels outils de dialogue utiliser avec les pouvoirs publics ?

## Objectifs / Compétences visées

- Appréhender la transformation de l'offre au lendemain de la loi de financement de la sécurité sociale de 2022
- Comprendre les nouvelles bases de la tarification du domicile
- Obtenir des clés pour dialoguer avec les pouvoirs publics

## Contenu

- La transformation de l'offre avec la LFSS de 2022
  - Définitions et échanges autour de la notion de « virage domiciliaire »
  - Création des « centres de ressources »
  - Unification de l'offre du domicile par la création des « services autonomie »
- Une tarification en pleine mutation
  - La nouvelle tarification de l'activité d'aide
  - L'expérimentation d'un futur modèle tarifaire pour l'activité d'aide
  - La nouvelle tarification de l'activité soins
- Le dialogue avec les pouvoirs publics
  - La tarification par le Conseil Départemental
  - Réponse à un Appel à projets / Appel à candidatures / Appel à manifestations d'intérêt
  - Le CPOM : exemples et échanges
  - L'évaluation du service : comment bien s'y préparer ?

## JE M'INSCRIS



### Date - Lieu

6 & 7 février 2025 - 9h00 - 12h00  
**Classe virtuelle**  
INTRA (sur site) - Nous consulter

### Durée

1 j. - 6 heures - 2 modules de 3h00

### Tarif

220 € - Adhérent  
395 € - Non-adhérent  
INTRA - sur devis

### Public

Tout professionnel du secteur sanitaire, social ou médico-social. Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants  
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS (INTER). Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

### Intervenant.e

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, politiques du grand âge et du domicile à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

